



PLATEFORME PARISIENNE DE SOUTIEN POUR LA TRANSFORMATION DES SAD ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SECTEUR

DOSSIER DE CANDIDATURE

AUTORITÉ RESPONSABLE

VILLE DE PARIS
DIRECTION DES SOLIDARITÉS
SOUS DIRECTION DE L'AUTONOMIE
96 QUAI DE LA RAPÉE

APPEL À CANDIDATURE : LANCEMENT JEUDI 16 MAI 2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : LUNDI 17 JUIN 2024

- Envoi par voie postale en adressant le dossier dûment complété avec les pièces complémentaires à l'adresse suivante :
Appel à Candidature Soutien aux SAD
Service Séniors, Sous-direction de l'autonomie
Direction des solidarités
Ville de Paris
94-96 Quai de la Rapée
75012 Paris
- **ET** par voie dématérialisée à francois.fosse@paris.fr et contact-saad@paris.fr
Objet : « proposition de projet de Plateforme parisienne de soutien aux services autonomie à domicile (SAD) ».
- Maximum 15 pages (hors annexes)

Avertissement - le porteur de projet est invité à :

- prendre attentivement connaissance du cadre national des services autonomie à domicile et du « Dispositif de la CNSA de soutien aux départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 » <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/un-ami-pour-soutenir-laction-des-departements-en-matiere-daide-a-domicile-de-soutien-aux-aidants-daccueil-familial> » avant de remplir le présent dossier.

L'instruction se déroule en deux étapes

- 1^{re} étape : vérification de la régularité administrative, de la complétude du dossier et de l'éligibilité du projet de plateforme parisienne de soutien aux services autonomie à domicile (SAD) ;
- 2^e étape : analyse sur le fond et sélection des projets en fonction des critères d'appréciation figurant ci-dessous

Critères d'appréciation :

1. Stratégie, gouvernance et pilotage

Ces critères permettent d'apprécier :

- ✓ La pertinence du projet au regard de l'activité et/ou des missions, de l'expérience du/des candidat(s)
- ✓ L'organisation interne de la structure et les liens externes permettant de qualifier la cohérence du portage du projet ainsi que de sécuriser sa faisabilité
- ✓ L'organisation de la mise en œuvre du projet
- ✓ La maîtrise des dispositifs existants et du secteur des services autonomie à domicile
- ✓ L'intervention d'acteurs compétents dans les domaines visés au sein des 3 axes

2. Pertinence, faisabilité et objectifs renseignés

- ✓ Pour l'axe 1 « appui à la transformation en services autonomie à domicile » ; l'axe 2 « Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile et l'axe 3 « Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie » la pertinence des objectifs sur le plan quantitatif et qualitatif ainsi que les moyens dédiés pour y parvenir
- ✓ Le budget global de la plateforme et les coûts par objectifs des actions menées

La sous-direction de l'autonomie se réserve la possibilité d'échanger avec les porteurs de projet pour demander des compléments d'information aussi bien sur la candidature que sur le fond du projet.

Cet échange ne présume en rien de la décision à l'issue de l'examen du projet qui sera prise par la Direction des Solidarités.

I. PORTEUR DE PROJET, STRATÉGIE, GOUVERNANCE ET PILOTAGE

1. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Dénomination juridique du porteur du projet ou du consortium - Adresse et coordonnées du siège social - le cas échéant : autre personne morale associée	
Forme juridique (association, entreprise, collectivité territoriale, etc.)	
Identification - entreprises : SIRET, SIREN, APE - association : RNA, SIREN, APE, numéro - autre	
Le cas échéant : - agréments et autorisations - reconnaissance d'utilité publique - certifications et labels	
Date de création	
Représentant légal (nom et prénom, fonction, coordonnées)	
Personne en charge du projet (nom et prénom, fonction, coordonnées)	

2. STRATÉGIE, GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Stratégie : justification du projet au regard de l'activité et/ou des missions du/des candidat(s)	
Gouvernance : organisation interne et liens externes permettant de qualifier la cohérence du portage du projet et de sécuriser sa faisabilité. Il s'agit également de définir la mise en œuvre du projet	
Élaboration et pilotage du projet : <ul style="list-style-type: none">▪ maîtrise des dispositifs existants et du secteur des services autonomie à domicile et des réformes▪ modalités d'intervention d'acteurs spécialisés dans le domaine juridique, des ressources humaines, de la Qualité de Vie au Travail	

(QVT) et de la formation nécessaires à la réalisation des 3 axes d'actions

- capacité du/des candidats à gérer budgétairement le projet

II. PROJET DE PLATEFORME PARISIENNE DE SOUTIEN AUX SAD

Il est rappelé que les porteurs de projets doivent s'inscrire dans une logique de plateforme coordonnant l'ensemble des acteurs et dispositifs existants mobilisables afin d'assurer aux SAD parisiens un accès unifié aux actions d'accompagnement décrites ci-après.

Il s'agit donc de mettre en place un « guichet unique » qui doit permettre l'accueil physique des SAD accompagnés et l'organisation en présentiel des actions le nécessitant. Le prestataire ou le consortium retenu pourra proposer s'il le souhaite une solution numérique, cependant la plateforme ne devra être que partiellement dématérialisée.

Axe 1 : Appui à la transformation en services autonomie à domicile (SAD)

Enjeux : s'assurer de la compréhension par les structures des implications juridiques, réglementaires et organisationnelles de la transformation en SAD en apportant des éléments de réponse individualisée aux problématiques spécifiques soulevées par les structures dans le cadre de leur transformation en SAD MIXTE (Aide et Soins)

Action : Conseils personnalisés aux structures dans le cadre de la transformation en SAD

Conseils individualisés aux SAD concernant leur structuration, séances d'accompagnement personnalisés de la structure en cas de problématiques spécifiques

Description proposée par le porteur de projet

Autre(s) proposition(s) du porteur du projet en lien avec les actions et les exemples retenus ci-dessus

Description proposée par le porteur de projet

Objectifs cibles quantitatifs :	2024	2025	2026
<i>Objectif minimum obligatoire global sur trois ans : Nombre de structures accompagnées de façon personnalisée dans le cadre de la transformation en SAD Mixte en raison de problématiques spécifiques</i>	<i>30 structures accompagnées</i>		
<i>Objectif annuel proposé par le porteur de projet :</i>			
<i>Financement annuel prévisionnel proposé par structure accompagnée :</i>			
<i>Autre(s) proposition(s) du porteur de projet</i>			

Objectifs cibles qualitatifs:	2024	2025	2026
<i>Réponse individualisée aux problématiques spécifiques soulevées par les structures dans le cadre de la transformation en SAD mixte</i>			
<i>Autres propositions du porteur de projet</i>			

Axe 2 - Modernisation et professionnalisation des services autonomie à domicile	
<i>Enjeux : Réduire le turnover et l'absentéisme dans le secteur et moderniser et professionnaliser les SAD via notamment des démarches QVT ; faciliter et optimiser l'organisation du travail dans les SAD.</i>	
<i>Action 1 : Accompagnement des SAD engagés dans une démarche QVT : soutien méthodologique</i>	
<i>Accompagnement à la mise en place de groupes de parole mutualisés pour que les aides à domicile puissent partager leur vécu et notamment les expériences douloureuses (racisme, décès de l'aidé...)</i>	Description proposée par le porteur de projet
<i>Tutorat, sensibilisation aux troubles musculo-squelettiques, interventions d'un référent QVT, conseil sur la nutrition des aides à domicile</i>	Description proposée par le porteur de projet
<i>Action 2 : Appui à la mise en place de nouvelles organisations de travail (notamment en lien avec le nouveau cahier des charges des SAD)</i>	
<i>Dispositifs de transition en lien avec les évolutions RH, organisationnelles et numériques liées à la réforme des SAD, formations professionnalisantes intersectorielles</i>	Description proposée par le porteur de projet
<i>Autre(s) proposition(s) du porteur du projet en lien avec les actions et les exemples retenus ci-dessus</i>	Description proposée par le porteur de projet

Les actions de cet axe doivent être menées de façon mutualisée entre les services.

Les SAD bénéficiant d'un soutien financier pour une des actions au titre de la dotation qualité ne pourront pas être accompagné pour la même action dans le cadre de cet Appel à Candidature.

Objectifs cibles quantitatifs :	2024	2025	2026
<i>Objectif minimum obligatoire global sur trois ans : Nombre de SAD ayant renforcé leur démarche méthodologique en faveur de la QVT</i>	60 SAD		
<i>Objectif proposé par le porteur de projet :</i> <i>Nombre prévisionnel de personnes touchées :</i> <i>Financement annuel par structure accompagnée</i>			
<i>Objectif minimum obligatoire global sur trois ans : Nombre de SAD ayant été sensibilisés à l'intérêt de la mise en place de nouvelles organisations de travail :</i>	60 SAD		
<i>Objectif proposé par le porteur de projet :</i> <i>Nombre prévisionnel de personnes touchées :</i> <i>Financement annuel par structure accompagnée :</i>			
<i>Autres propositions du porteur de projet :</i>			

Objectifs cibles qualitatifs:	2024	2025	2026
<i>Identification de démarche méthodologique efficiente en faveur de la QVT</i>			
<i>Évaluation des démarches de mise en place de nouvelles organisations de travail</i>			
<i>Autres propositions du porteur de projet</i>			

Axe 3. Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie	
<i>Enjeux : Dans un secteur en très forte tension, valoriser les métiers de l'autonomie. Les actions proposées par le porteur de projet sur cet axe devront être des actions nouvelles ou innovantes, des actions complémentaires ou venant renforcer des dispositifs déjà en place ou encore aidant à la coordination entre les différents intervenants.</i>	
<i>Action 1 : soutien à l'orientation professionnelle vers les métiers de l'autonomie à domicile</i>	
<i>Présentation des métiers et des cursus d'inclusion proposés par les SAD aux acteurs de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.</i>	Description proposée par le porteur de projet :

<i>Réalisation de supports de communication didactiques recensant les argumentaires de promotion de ces métiers et les attendus des employeurs et bénéficiaires.</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Réalisation et actualisation de fiches de présentation des dispositifs mobilisables pour soutenir l'insertion professionnelle dans le secteur</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Autres propositions du porteur de projet :</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Action 2 : améliorer la connaissance qu'ont les agents de France Travail et des Missions Locales des métiers et parcours du secteur des SAD</i>	
<i>Formation des agents de France Travail et des Missions Locales sur les caractéristiques et perspectives offertes par le secteur des services d'autonomie à domicile ainsi que les cursus et carrières ouvertes dans le secteur.</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Réalisation de fiches actualisées sur les dispositifs et aides existantes à l'orientation vers ces métiers.</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Autres propositions du porteur de projet</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Action 3 : soutenir la mise en œuvre de stages et de formations immersives pour des demandeurs d'emploi</i>	
<i>Mise en place de partenariats employeurs et professionnels de la formation en vue du développement de ce mode de découverte des métiers</i>	Description proposée par le porteur de projet :
<i>Autres propositions du porteur de projet</i>	Description proposée par le porteur de projet :

Objectifs cibles quantitatifs :	2024	2025	2026
<u>Objectif minimum obligatoire global sur trois ans :</u> <i>Nombre de supports de communication réalisés en faveur de l'orientation professionnelle vers les métiers de l'autonomie à domicile</i>	9 Supports de communication		
<i>Objectif annuel proposé par le porteur de projet :</i> <i>Financement prévisionnel annuel par support produit :</i>			
<u>Objectif minimum obligatoire global sur trois ans :</u> <i>Nombre d'actions de sensibilisation des agents de France Travail et de Maison de l'emploi concernant les métiers de l'autonomie à domicile</i>	15 actions de sensibilisations		
<i>Objectif annuel proposé par le porteur de projet :</i> <i>Financement prévisionnel annuel par actions menées :</i>			
<u>Objectif minimum obligatoire global sur trois ans :</u> <i>Nombre d'actions de soutien concernant les stages et les formations immersives pour des demandeurs d'emploi</i>	15 actions de soutien		
<i>Objectif annuel proposé par le porteur de projet :</i> <i>Financement prévisionnel annuel par actions menées :</i>			
<i>Autres propositions du porteur de projet</i>			

Objectifs cibles qualitatifs	2024	2025	2026
<i>Améliorer la présentation des emplois dans le secteur de l'autonomie à domicile</i>			
<i>Renforcer la sensibilisation des agents de France Travail et des Missions Locales concernant les métiers de l'autonomie à domicile</i>			
<i>Diversification des modes de découverte de ces métiers</i>			
<i>Autres propositions du porteur de projet</i>			

1. RESSOURCES HUMAINES	
Nombre et qualification des salariés et ETP du porteur de projet	
Nombre et qualification des salariés et ETP dédiés à la mise en œuvre du projet	
Responsable du projet - fournir une fiche de poste - fournir un curriculum vitae	
Autres ressources humaines éventuelles dédiées à la mise en œuvre du projet - Services civiques - Bénévolat	

2. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	
Je soussigné(e) (nom / prénom)	
Représentant(e) légal(e) de¹	
Déclare	
- que le porteur de projet est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;	
- exactes et sincères les informations indiquées dans la proposition de projet ;	
- présenter le projet de plateforme parisienne de soutien aux services autonomie à domicile (SAD)	
Fait le	
A	
Signature	

¹ Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de la personne morale porteuse du projet, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Liste des documents à fournir :

a) Documents permettant d'identifier la personne morale porteuse du projet

- Exemple des statuts
- Pour les entreprises : extrait « Kbis »
- Pour les associations : RNA récépissé de déclaration de création
- Comptes annuels consolidés de la personne morale : compte de résultat et bilan consolidé
- Organigramme et tableau synthétique des effectifs
- Si le porteur de projet y est tenu en vertu du code de commerce : copie de la dernière certification des comptes
- Eléments descriptifs de son activité.
- Toutes conventions et /ou lettres d'intention avec les partenaires actifs du projet.

b) Documents permettant d'enrichir la compréhension et l'analyse du projet

- Tout document permettant de compléter la compréhension du projet
- Organigramme et tableau des effectifs dédiés au projet
- Partenariats : état descriptif des modalités de coopération
- Budget global du projet : indiquer les recettes et dépenses prévisionnelles pour le fonctionnement en année pleine sur chacune des trois années 2024/2025/2026